

## Acticor Biotech réalise avec succès une augmentation de capital d'un montant total de 12,2 millions d'euros, par émission de 1 793 005 actions

**Paris, France, le 09 mars 2023 – 8h00 CET** - ACTICOR BIOTECH (ISIN : FR00140050J5 – ALACT – la « Société »), entreprise biopharmaceutique au stade clinique qui développe glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital pour un montant total brut de 12,2 millions d'euros, par émission de 1.793.005 actions nouvelles au prix de 6,80 € par action.

**Gilles AVENARD, Directeur Général d'Acticor Biotech** déclare : « *Je tiens à remercier l'ensemble des investisseurs historiques, et particulièrement Mediolanum Farmaceutici S.p.a., d'avoir participé à cette levée de fonds. Nous avons également eu l'occasion d'avoir le soutien d'investisseurs institutionnels français et internationaux, ainsi que de nombreux investisseurs particuliers grâce à la plateforme PrimaryBid. Je tiens tout particulièrement à les remercier pour la confiance accordée ou renouvelée en Acticor Biotech. Soyez assurés que nous allons poursuivre avec conviction notre mission pour mettre sur le marché un médicament first in class pour le traitement des urgences cardio-vasculaires.* »

### Utilisation des fonds levés

**Suite au succès de l'opération, les fonds levés permettront à la Société de financer ses opérations jusqu'à novembre 2023.** La Société consacrera les produits de cette augmentation de capital à la poursuite du plan de développement vers **l'enregistrement du glenzocimab dans le traitement d'urgence de l'AVC** qui se concrétisera par :

- **la poursuite du recrutement des patients dans l'étude clinique ACTISAVE** (phase 2/3 pivotale d'enregistrement) déployée dans 7 pays européens, au Royaume-Uni, en Israël et aux Etats-Unis jusqu'à la première analyse de futilité,
- **la préparation d'un nouveau lot de glenzocimab** et du plan d'enregistrement pharmaceutique.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités courantes, la Société poursuivra ses consultations auprès des agences réglementaires et les travaux nécessaires à l'enregistrement du glenzocimab en Europe et aux Etats-Unis, et vise un lancement du recrutement des patients dans le cadre de l'étude LIBERATE de phase 2b (dont le promoteur est l'Université de Birmingham) dans le traitement de l'infarctus du myocarde et la poursuite des inclusions dans l'étude GREEN (dont le promoteur est l'APHP) dans le traitement de l'AVC en association avec la thrombectomie mécanique.

### Principales caractéristiques de l'Offre

L'Offre, d'un montant total, prime d'émission incluse, de 12,2 millions d'euros, a été réalisée par émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 1.793.005 actions ordinaires nouvelles, dans le cadre :

- d'un placement global (le « **Placement Global** ») de 252.738 actions ordinaires nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, auprès d'investisseurs institutionnels d'un montant (prime d'émission incluse) de 1,72 million d'euros, en France et à l'étranger ;
- d'une offre au public (l' « **Offre PrimaryBid** ») de 174.129 actions ordinaires nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, , d'un montant (prime d'émission incluse) de 1,18 million d'euros ;
- d'une offre au profit de catégories de bénéficiaires de 1.366.138 actions ordinaires nouvelles (l' « **Offre Réservée** »), avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée (i) à Mediolanum Farmaceutici et à deux autres personnes physiques dans le cadre d'une souscription en numéraire, pour un montant total de 5,2 millions d'euros et (ii) aux porteurs d'Obligations Convertibles en circulation de la Société dans le cadre d'une souscription par compensation avec les créances dues par la Société au titre des Obligations Convertibles, pour un montant total de 4,1 millions d'euros.

Les actions ordinaires nouvelles, représentant environ 17% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre et 14,5% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de l'Offre, ont été émises hier soir par décisions du directeur général de la Société en vertu des subdélégations de compétence conférées par le conseil d'administration de la Société du 6 mars 2023, conformément aux 26<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale de la Société du 4 octobre 2021 et à la 13<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 12 mai 2022 (les « **Assemblées** »).

Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles a été fixé à 6,80 € par action, représentant une décote de 16% par rapport au cours de clôture de l'action ACTICOR BIOTECH au 8 mars 2023, soit 8,10€, et de 20,4% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action ACTICOR BIOTECH sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 6 au 8 mars 2023 inclus), soit 8,54€, conformément à la décision du directeur général agissant par subdélégation et aux résolutions des Assemblées précitées.

Il est précisé que l'ensemble des administrateurs de la Société, ou dont les personnes morales dont ils sont administrateurs, qui se sont eux-mêmes engagés à souscrire à l'Offre (y compris les titulaires des Obligations Convertibles en circulation de la Société) n'ont pas participé au vote de la décision du conseil d'administration ayant délégué au directeur général la compétence pour lancer l'Offre et en fixer les termes définitifs.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat avant et à l'issue de la réalisation de l'Offre est la suivante :

	Pré-Offre (sur une base non diluée)		Post-Offre (sur une base non diluée)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
M. Gilles Avenard (Directeur Général et administrateur) <sup>1</sup>	143 664	1,36%	143 664	1,16%
M. Alain Munoz (administrateur)		0,00%	14 705	0,12%
M. Jean-Pierre Cazenave (administrateur)	1 404	0,01%	1 404	0,01%
FPCI CAP DECISIF 3 (administrateur)	925 530	8,78%	925 530	7,50%
NEWTON BIO CAPITAL I PRICAF PRIVEE SA (administrateur)	1 556 480	14,76%	1 556 480	12,61%
GO CAPITAL AMORCAGE II (administrateur)	690 582	6,55%	767 689	6,22%
MEDIOLANUM FARMACEUTICI S.p.A (administrateur) <sup>2</sup>	2 360 222	22,38%	3 403 944	27,59%
A&B (HK) LIMITED (censeur)	733 049	6,95%	733 049	5,94%
<b>Total administrateurs et dirigeants</b>	<b>6 410 931</b>	<b>60,79%</b>	<b>7 546 465</b>	<b>61,16%</b>
CMS MEDICAL VENTURE INVESTMENT (HK) LIMITED	733 049	6,95%	733 049	5,94%
<b>Total fonds d'investissements</b>	<b>733 049</b>	<b>6,95%</b>	<b>733 049</b>	<b>5,94%</b>
<b>Actions autodétenues au 7 mars</b>	<b>24 102</b>	<b>0,23%</b>	<b>24 102</b>	<b>0,20%</b>
Flottant	3 377 694	32,03%	4 035 165	32,70%
<b>Total</b>	<b>10 545 776</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 338 781</b>	<b>100,00%</b>

Il est rappelé que les titulaires des 78 000 Obligations Convertibles d'un montant nominal total de 3,9 M€, (dont Mediolanum Farmaceutici S.p.A pour 2M€, ARMESA pour 1M€ et d'autres personnes physiques pour 0,9 M€ (les « **Titulaires** »)) ont souscrit dans le cadre de l'Offre Réservee, par compensation de créances, un montant correspondant à la valeur nominale des Obligations Convertibles augmentée d'un intérêt capitalisé de 12% par an courant jusqu'à la date de remboursement, soit un montant de 4,1 M€. La totalité des Obligations Convertibles en circulation sera donc remboursée dans le cadre de l'Offre Réservee.

Mediolanum Farmaceutici S.p.a., actionnaire existant, a également souscrit à l'Offre Réservee pour un montant complémentaire en numéraire de 5 M€, soit un montant de souscription global (en numéraire et en compensation de créances) de 7,1 M€.

En contrepartie de son engagement, Mediolanum conclura avec la Société un contrat intitulé « Right of First Negotiation Agreement », par lequel Acticor octroie à Mediolanum un droit de première négociation portant sur la licence du glenzocimab dans l'Union Européenne.

<sup>1</sup> En ce compris la participation détenue par Gilles Avenard Biotech Consulting (GABC), société de consulting dont M. Gilles Avenard est Président et associé unique.

<sup>2</sup> Il est précisé que la société Mediolanum Farmaceutici S.p.A n'est pas administrateur, mais que son président, Monsieur Rinaldo del Bono est membre du Conseil d'Administration. A des fins d'exhaustivité, la participation au capital de la société Mediolanum Farmaceutici S.p.A est indiquée parmi celles des membres du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'administration ainsi qu'un autre actionnaire historique personne physique ont chacun souscrit en numéraire à l'Offre Réservee pour un montant respectif de 100.000 euros<sup>3</sup>.

Ces investisseurs représentent environ 76% du montant de l'Offre.

### **Admission des actions ordinaires nouvelles**

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth d'Euronext à Paris sont prévus le 13 mars 2023. Les actions ordinaires nouvelles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société, porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

L'Offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

### **Engagement d'abstention**

Dans le cadre de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention prenant effet à compter du 13 mars 2023 et continuant durant 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

### **Intermédiaires Financiers**

GILBERT DUPONT (Groupe SG) a agi en qualité de seul Coordinateur global, Chef de File et Teneur de Livre.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont uniquement souscrit via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid ([www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr)).

### **Garantie de l'Offre**

L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie. Toutefois, le Placement Global réalisé auprès des investisseurs qualifiés en vertu de la 27<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte en date du 4 octobre 2021 a fait l'objet d'un contrat de placement entre la Société et le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre.

L'Offre PrimaryBid n'a pas fait l'objet d'un contrat de placement et de garantie.

### **Facteurs de risque**

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2021 approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2022 sous le numéro R. 22 – 011, qui est disponible sans frais sur les sites internet de la Société ([www.acticor-biotech.com](http://www.acticor-biotech.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

---

<sup>3</sup> Il est précisé que ceux parmi ces actionnaires qui étaient représentés au conseil d'administration de la Société se sont abstenus de voter lors du vote du conseil ayant conféré au directeur général la compétence pour lancer l'Offre et en fixer les termes définitifs.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financement par la Société, et (v) les titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

Comme précédemment annoncé, la Société publiera le 23 mars 2023 ses comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### À propos d'ACTICOR BIOTECH

Acticor Biotech est une entreprise biopharmaceutique au stade clinique qui développe glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.

En mai 2022, Acticor Biotech a présenté à l'ESOC, les résultats positifs de son étude de phase 1b/2a, ACTIMIS, confirmant le profil de sécurité et montrant une réduction de la mortalité et des hémorragies Intracérébrales dans le groupe traité par le glenzocimab chez les patients présentant un AVC. L'efficacité du glenzocimab est aujourd'hui évaluée dans une étude internationale de phase 2/3, ACTISAVE qui inclura 1 000 patients. En juillet 2022, Acticor Biotech a obtenu le statut « PRIME » de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) pour glenzocimab dans le traitement de l'AVC. Cette désignation va permettre à la société de renforcer ses interactions et d'obtenir des dialogues précoces avec les autorités réglementaires.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Mirae Asset Capital, Anaxago, Primer Capital, Mediolanum farmaceutici et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR00140050J5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : [www.acticor-biotech.com](http://www.acticor-biotech.com)

### Contacts

---

#### ACTICOR BIOTECH

Gilles AVENARD, MD  
Directeur Général et fondateur  
[gilles.avenard@acticor-biotech.com](mailto:gilles.avenard@acticor-biotech.com)  
T. : +33 (0)6 76 23 38 13

Sophie BINAY, PhD  
Directeur Général Délégué et  
Directeur Scientifique  
[Sophie.binay@acticor-biotech.com](mailto:Sophie.binay@acticor-biotech.com)  
T. : +33 (0)6 76 23 38 13

#### NewCap

Mathilde BOHIN / Quentin MASSÉ  
Relations Investisseurs  
[acticor@newcap.eu](mailto:acticor@newcap.eu)  
T. : +33 (0)1 44 71 94 95

#### NewCap

Arthur ROUILLÉ  
Relations Médias  
[acticor@newcap.eu](mailto:acticor@newcap.eu)  
T. : +33 (0)1 44 71 00 15

### Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société et ne saurait être considéré comme tel dans un quelconque pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »).

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif*

En France, l'Offre décrite ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre (i) d'une augmentation de capital réservée au profit d'actionnaires historiques d'Acticor Biotech, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce et les dispositions réglementaires applicables, (ii) d'un placement global au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, en conformité avec l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables et (iii) d'une offre au public de titres financiers sans bénéficiaire désigné, en conformité avec l'article L. 225-136 du Code de commerce, l'article L.411-2-1, 1° du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus (conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus) dans l'un des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ordinaires nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions, y compris notamment au Canada, en Australie et au Japon. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du U.S Securities Act ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act. Acticor Biotech n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions ordinaires nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (a) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) aux professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « **Ordonnance** »), et (c) aux sociétés à capitaux propres élevées et aux autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme "**Personnes Habilitées**"). Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou se fonder sur le présent communiqué ou sur son contenu.

Aux seules fins du processus d'approbation du produit par chaque producteur, l'évaluation du marché cible relatif aux actions ordinaires nouvelles a conduit à la conclusion suivante, en lien exclusivement avec les critères du type de clients : (i) les clients auxquels les actions ordinaires nouvelles sont destinées sont des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions ordinaires nouvelles aux contreparties éligibles, aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les actions ordinaires nouvelles (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux actions ordinaires nouvelles (en adoptant ou en affinant l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés. Pour éviter toute ambiguïté, même si le marché cible inclut les clients de détail, le coordinateur global - chef de file et teneur de livre a décidé qu'il fournira uniquement des investisseurs pour les actions ordinaires nouvelles répondant aux critères d'éligibilité des contreparties éligibles et des clients professionnels.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et aucun engagement, déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou pour le compte du coordinateur global - chef de file et teneur de livre ou par toute entité qui le contrôle, qu'ils contrôlent ou sous contrôle commun ou l'un des mandataires sociaux, dirigeants, salariés ou conseillers respectifs de ces entités et ne pourra servir de fondement quant à la véracité, la plénitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et opinions contenues dans ce communiqué. La responsabilité de l'une de ces personnes ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en raison de ces informations ou opinions ou de toute erreur ou omission. Les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué peuvent faire l'objet de vérifications, corrections, compléments ou modifications sans notification préalable.

Le coordinateur global - chef de file et teneur de livre agit exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du Placement Global et ne considèrera aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce présent communiqué) comme son client dans le cadre du Placement Global et ne sera tenu d'offrir à quiconque, à l'exception de la Société, ni la protection accordée à ses clients ni des conseils en lien avec le Placement Global mentionné ci-dessus.

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif*